

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 2 mars 2020 le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à **19 heures**, se lit comme suit :

11 mai	8 septembre (7 fête du travail)
1 juin (salle Colombourg)	5 octobre (salle Colombourg)
6 juillet	2 novembre
4 août (3 fête de l'autorité)	14 décembre

Donné à Macamic, ce 14 avril 2020



Joëlle Rancourt,

Secrétaire-trésorière adjointe